DLP - 2 - 9 - 85552232

Avertissements agricoles

PUBLICATION PÉRIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de Recettes de la DDA
C.C.P. Montpellier 5238-57

EDITION GENERALE N° 22 - 28 AOUT 1985

VIGNE

EUDÉMIS : VÉRIFIER LA PRÉSENCE DES CHENILLES ET DES PÉNÉTRATIONS, ET TRAITER S'IL Y A LIEU CURATIVEMENT

BOTRYTIS: DANS LES VIGNES SENSIBLES, DEUXIÈME TRAITEMENT À EFFECTUER TROIS SEMAINES AVANT VENDANGES

ARBORICULTURE FRUITIÈRE

CÉRATITE : REPÉRER LES FOYERS (PÊCHES TARDIVES) ET TRAITEMENT DES VERGERS VOISINS

OLIVIER

MOUCHE (DACUS) : TRAITER

MAÏS - SEMENCES :

PYRALE : EN SITUATIONS MOYENNES ET TARDIVES APPLICATIONS ENCORE POSSIBLE.

VIGNE

EUDÉMIS

Le 3ème vol, d'intensité bien moyenne, s'est poursuivi jusqu'à ces derniers jours. Ce vol étalé a permis d'observer des "pontes fraiches" au cours de la période 10-22 août, dans les secteurs habituellement fréquentés de l'Hérault, du Gard et de l'Aude (Marseillan, Vias, Pignan, Méjanelle, Sauvian, Narbonne, Lunel, Aigues-Vives, Nîmes) notamment.

Dans le bulletin, en date du 8 août, il a été précisé que le traitement curatif pouvait être effectué à partir du 17 août en régions précoces (Perpignan et Costières). Il sera appliqué dans les autres secteurs du Languedoc, là où les jeunes chenilles et les pénétrations sont observées.

Rappelons qu'avant d'effectuer le traitement, il est conseillé en raison du caractère de ce 3ème vol, souligné dès le 8 août, d'oberver et de déceler la présence des jeunes chenilles, car les pontes avortées sont signalées fréquemment. De plus un certain nombre de

..../....

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ÉDITION DE LA STATION LANGUEDOC - ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, Place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. (67) 92.41.42



Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur, M. FREYDIER - N° d'inscription 531 AD

P 492

parcelles n'ont pas été ou très faiblement fréquentées par ce ravageur, par suite des conditions climatiques préludant le cycle.

Mêmes méthodes de lutte pour la COCHYLIS.

N.B. : l'EULIA est présente dans la région sud de Lunel et de Montpellier (coté mer).

L'utilisation du parathion entraine l'emploi d'un acaricide. Respecter les délais avant récolte, notamment sur raisins de table.

BOTRYTIS :

La maladie est apparue localement sur grappes attaquées par les chenilles du 2ème vol d'eudémis. Les conditions climatiques durant le mois d'août n'ont pas été favorables dans l'ensemble au développement de la maladie (vérifié par la modélisation) malgré les récentes pluies de 20 mm à 60 mm en date du 25 août (60 mm, vallée du Rhône, Gard).

En cas de nouvelles pluies, survenant dans les jours à venir le risque peut s'accroitre dans les vignes où des foyers de botrytis ont été decelés. La protection assurée au stade véraison, devra être renouvelée trois semaines avant vendanges.

CICADELLES : (voir bulletin précédent).

ARBORICULTURE FRUITIERE

CERATITE OU MOUCHE DES FRUITS :

Sa présence a été decelée dans quelques situations du Languedoc (Cardet -30-, St Gilles -30-, et sans doute Mauguio -34- sur pêches et nectarines).

Nos postes d'observation, en pays catalan, n'ont pas decelé le ravageur.

A proximité des vergers de pêchers, attaqués par ce ravageur, la protection des poires et des pommes est nécessaire dès réception (nouvelle génération).

Produits homologués :			
	diméthoate	30 g/hl	nombreuses spécialités
	fenthion	50 "	Lebaycid
	formothion	37,5 "	Anthio fort
	malathion	100 "	nombreuses spécialités
	trichlorfon	100 "	Diptérex

OLIVIER

MOUCHE DE L'OLIVE :

Les captures, généralement peu importantes, ont débuté depuis quelques jours. Il convient cependant d'assurer, dès à présent, la protection de la future récolte en particulier pour les olives devant être commercialisées. Le taux d'olives piquées devra être respecté car la tolérance admise est de : 2 à 3% pour les olives de conserves, 8 à 10% pour les olives destinées à l'huilerie.

EN LUTTE INTEGREE, l'intervention débute dès les premières captures de mouche ; elle vise à réduire les populations adultes avant la ponte. Le traitement, de type préventif localisé, consiste à l'emploi d'un appât attractif associé à un insecticide.

.../...

Hydrolysat de protéines (Buminal) à la dose de 1,2 l
\+ Fenthion (Lebaycid) à la dose de 0,5 l
mélangés dans 100 litres d'eau.

La pulvérisation sera réalisée sous forme de grosses gouttelettes et appliquée coté sud des arbres sur 1 m2, en moyenne, à raison de 0,5 l de mélange en solution par arbre (quantité à moduler selon la taille des oliviers) ; elle sera renouvelée tous les 12 jours en période de vol.

EN LUTTE CHIMIQUE CLASSIQUE : (traitement généralisé), la protection pourra être retardée de quelques jours, mais il est très important d'assurer un suivi régulier des observations au niveau de chaque parcelle. L'intervention sera appliquée dès le repérage des premières piqûres, afin de respecter la tolérance.
Insecticides homologués contre la mouche de l'olive : deltaméthrine (Décis) 1,25 g m.a./hl - diazinon (Basudine, Knox-Out) 25 g m.a./hl - diméthoate (Nombreuses spécialités) 30 g ma/hl- fenthion (Lebaycid) 50 g m.a./hl - formothion (Anthiofort) 40 g m.a./hl - phosphamidon (Dimecron) 30 g m.a./hl.

Les délais d'emploi seront respectés : 21 jours avant la récolte, sauf pour le Décis : aucun délai d'emploi.

CULTURES LEGUMIERES

CHOUX

NOCTUELLES :

Quelques chenilles sont observées dans plusieurs cultures de choux et choux-fleurs, si leur présence est décelée utiliser : cyperméthrine à la dose de 3 g m.a./hl (Ripcord, Kafil, Cymbush) - deltaméthrine à 0,75 g m.a./hl (Décis).

POIREAU

TEIGNE :

Renouveler la protection (voir bulletin n° 14 du 12 juin).

TOMATE

MILDIOU :

Renouveler la protection (voir bulletin n° 14 du 12 juin).

REMARQUE : Les aleurodes sont décelées dans les cultures de plein air (Haricots, Tomate). Une intervention peut se révéler nécessaire.

MAÏS SEMENCES

PYRALE :

Vol très irrégulier et étalé - les premières éclosions ont eu lieu vers le 15-20 août - En situations moyennes et tardives, avec attaques en première génération, où habituellement attaquées, intervenez dès que possible avec des produits liquides :

matières actives	produit commercial	dose p.c./ha	efficacité
alphaméthrine	Fastac, Fastac 10	0,6 l, 0,3 l	à confirmer
cyperméthrine	nombreux	50 g m.a./ha	bon
deltaméthrine	Decis	0,8 l	bon
fenvalerate	Sumicidin	1,5 l	moyen

Tirage du 28 août 1985 - 750 exemplaires ISNN 0755 663 2